



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le 5 avril 2024 à 14h30

Le Conseil Municipal de la Commune des SALLES SUR VERDON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Denise GUIGUES, Maire en exercice.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 28 mars 2024

PRESENTS :

Alain BATTAGLINI	1 ^{er} adjoint
Michel BLAIN	3 ^{ème} adjoint
Sébastien BOVERO	Conseiller municipal
Damien FIROUD	Conseiller municipal
André GUIGUES	2 ^{ème} adjoint
Denise GUIGUES	Maire
Alina ORANGE	Conseillère municipal
Julien PAULET	Conseiller municipal
Gilles PERRIER	Conseiller municipal

ABSENT AVEC PROCURATION :

Chantal ROGER-ROBERT Conseillère municipale

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 9

Votants : 9

N° 11/2024 – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION ET VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2023

COMPTES DE GESTION

Madame Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les comptes de gestion de la commune (commune + eau et assainissement + lotissement les sablines) sont établis par le receveur municipal à la clôture de l'exercice.

Madame Le Maire les vise et certifie que les montants des titres à recouvrer et les mandats émis sont conformes à ses écritures.

Les comptes de gestion sont ensuite soumis à l'examen du Conseil Municipal en même temps que les comptes administratifs.

COMPTES ADMINISTRATIFS

Madame Le Maire quitte la séance.

Monsieur Alain BATTAGLINI, 1er adjoint au Maire, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Les Comptes Administratifs communaux de l'exercice 2023 sont strictement conformes aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ce document retrace l'exécution des budgets communaux de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Ces Comptes Administratifs illustrent les investissements réalisés ou engagés, les actions menées et les services rendus à la population, et témoignent de la santé financière de notre commune (*Annexes 3*).



En application de l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit un président de séance ad hoc pour débattre et voter les comptes administratifs.

Monsieur Alain BATTAGLINI, élu Président de séance rapporte les Comptes Administratifs de l'exercice 2023, dressés par Madame le Maire.

Monsieur Alain BATTAGLINI, Président de séance :

Donne acte de la présentation faite des 3 Comptes Administratifs 2023, qui sont résumés ci-dessous.

Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour les comptabilités annexes du service d'Eau et Assainissement et du lotissement les sablines, les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Reconnait la sincérité des restes à réaliser.

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :



COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE

INVESTISSEMENT :

Résultat de clôture 2023 : -85 649.95

Dépenses Prévu : 1 187 511.18

Réalisé : 303 737.11

Recettes Prévu : 1 187 511.18

Réalisé : 319 685.80

Intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire : 75.78

FONCTIONNEMENT :

Résultat de clôture 2023 : 477 511.18

Dépenses Prévu : 1 477 100

Réalisé : 1 196 689.71

Recettes Prévu : 1 477 100

Réalisé : 1 463 429.02

Intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire : 972.36

RESULTAT DE CLOTURE L'EXERCICE :

Investissement (déficit) : 69 625.48

Fonctionnement (excédent) : 567 711.67

Résultat global (excédent) : 498 086.19

AFFECTATION DU RESULTAT

Le conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2023, en adoptant le Compte Administratif qui fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 266 739.31
- Un excédent reporté (2022) de : 477 511.18
- Part affecté à l'investissement de : 177 511.18
- Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 567 711.67
- Un excédent d'investissement de : 15 948.69
- Un déficit reporté (2022) de : 85 649.95
- Soit un besoin de financement de : 69 625.48

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

- Résultat d'exploitation au 31/12/2023 : 567 711.67
- Résultat reporté en fonctionnement (002) : 567 711.67
- Résultat d'investissement reporté (001) : 69 625.48



COMPTE ADMINISTRATIF EAU & ASSAINISSEMENT

INVESTISSEMENT :

Dépenses	Prévu : 352 788.07
	Réalisé : 112 093.99
Recettes	Prévu : 352 788.07
	Réalisé : 87 459.16

FONCTIONNEMENT :

Dépenses	Prévu : 243 571.40
	Réalisé : 189 138.89
Recettes	Prévu : 243 571.40
	Réalisé : 150 433.56

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE :

Investissement (excédent) :	188 319.74
Fonctionnement (déficit) :	1 133.93
Résultat global (excédent) :	187 185.81

AFFECTATION DU RESULTAT

Le conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2023, en adoptant le Compte Administratif qui fait apparaître :

- Un déficit de fonctionnement de : 38 705.33
- Un excédent reporté (2022) de : 37 571.40
- Soit un déficit de fonctionnement cumulé de : 1 133.93
- Un déficit d'investissement de : -24 634.83
- Un excédent reporté de : 212 954.57
- Soit un excédent de financement de : 188 319.74

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

- Résultat d'exploitation au 31/12/2023 : 187 185.81
- Résultat reporté en fonctionnement (002) : 1 133.93
- Résultat d'investissement reporté (001) : 188 319.74



COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT LES SABLINES

INVESTISSEMENT :

Dépenses	Prévu : 0
	Réalisé : 0
Recettes	Prévu : 0
	Réalisé : 0

FONCTIONNEMENT :

Dépenses	Prévu : 0
	Réalisé : 0
Recettes	Prévu : 0
	Réalisé : 0

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE :

Investissement (déficit) : 0
Fonctionnement (excédent) : 0
Résultat global (excédent) : 0

AFFECTATION DU RESULTAT

Le conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2023, en adoptant le Compte Administratif qui fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 0
- Un excédent reporté de : 0
- Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 0
- Un déficit d'investissement de : 0
- Soit un besoin de financement de : 0

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

- Résultat d'exploitation au 31/12/2023 : 0
- Résultat reporté en fonctionnement (002) : 0
- Résultat d'investissement reporté (001) : 0



Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1612-12 et L. 2121-31, L. 2311-5, R. 2311-11 et R. 2311- 12,

Vu les comptes de gestion de la commune (budget principal et annexes) pour l'exercice 2023 présentés par le receveur municipal,

Vu les comptes administratifs de l'exercice 2023 des budgets principal et annexe présentés par Monsieur Alain BATTAGLINI, 1er adjoint au maire

Après avoir entendu en séance le rapport de Madame Le Maire présenté par Monsieur Alain BATTAGLINI, Président de séance, Madame le Maire ayant quitté la séance,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

APPROUVE les comptes de gestion de la commune, l'eau et assainissement et lotissement les sablines pour l'exercice 2023

ADOpte les comptes administratifs de la commune, l'eau et assainissement et lotissement les sablines pour l'exercice 2023

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de la commune selon la répartition indiquée dans le tableau ci-dessus.

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'eau et assainissement selon la répartition indiquée dans le tableau ci-dessus.

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation du lotissement les sablines selon la répartition indiquée dans le tableau ci-dessus.

Fait et délibéré aux SALLES SUR VERDON

Les jours, mois et ans susdits

Le Maire,

Denise GUGUES

